Programme de Formation

CDRi-La prise en charge des assurés sociaux

Organisation

Durée : 3 heures et 30 minutes

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique

Public visé

Personnel qui assure la complétude des dossiers

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable, en toute autonomie, d'analyser la situation du patient lors de sa venue à l'hôpital afin d'enregistrer son dossier conformément aux droits sociaux de l'assuré.

Description

- Le périmètre du CDRi (Consultation des Droits Intégrés)
- L'application des droits et contrat unitaire ou par lot
- Atelier de cas pratiques

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

Formation - Action basée sur une pédagogie de mise en situation et/ou de travaux pratiques.

Moyens et supports pédagogiques

A la charge du MiPih

- Support pédagogique
- Travaux pratiques basés sur **PASTEL** : Mise en situation sur l'environnement de production ou sur l'environnement de formation

A la charge de l'établissement

- Accès internet
- Etablissement autonome : Accès à l'environnement de formation et/ou production
- 1 PC par participant
- Vidéoprojecteur
- Paperboard

Compétences visées

- Appliquer la règlementation liée à la prise en charge de l'assurance maladie via le CDRi
- Comprendre l'impact des éléments de la prise en charge sur la facturation

Modalités d'évaluation et de suivi

Evaluation par Quiz ou exercices..

Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire.

Informations sur l'accessibilité

Pour toute personne en situation de handicap, contactez Madame VALANT au 05 34 61 50 00, pour étudier la solution adaptée à votre besoin.